
PROJET DE DELIBERATION

13^{ème} OBJET : ESSAIS ROUTIERS - CENTRALE D'ACHAT DU SPW (MOBILITE ET INFRASTRUCTURES) - ADHESION.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, plus particulièrement l'article L1222-7 §1 relatif à l'adhésion aux centrales d'achat ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, plus particulièrement l'article 47 relatif aux centrales d'achat ;

Vu le modèle de convention établi par le SPW (Mobilité et Infrastructures) pour l'adhésion à sa centrale d'achat pour les prélèvements d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général ;

Considérant qu'il est opportun d'adhérer à cette centrale d'achat, notamment en perspective des essais routiers à réaliser pour les projets repris au Plan d'Investissement Communal 2022-2024 ;

DECIDE.

1. D'adhérer à la centrale d'achat du SPW (Mobilité et Infrastructures) pour les prélèvements d'échantillons et essais en laboratoires pour revêtements hydrocarbonés, en béton de ciment et les matériaux s'y rapportant ainsi qu'essais routiers en général ;
2. De charger le Collège communal de compléter le modèle de convention et l'envoyer au SPW (Mobilité et Infrastructures).

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation.

Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.
